



PROMOUVOIR LA MARCHÉ A PIED

Marcher...c'est pratique, facile, accessible à tous et bon pour la santé !

1. OBJECTIFS

Automobilistes, usagers des transports publics, motards, cyclistes, etc. tous, nous nous déplaçons quotidiennement à pied, que ce soit pour rejoindre notre voiture, l'arrêt de bus le plus proche ou le parking vélos. **Nous sommes donc tous « piétons »** à un moment ou à un autre.

La marche est le mode idéal pour les petites distances, de 1 à 2km. Au même titre que le vélo, elle peut se vanter d'être assurément un **moyen de déplacement sain et durable !**

Avantages pour le travailleur :

- **Toujours en pleine forme** : Un peu d'exercice physique quotidiennement permet de garder la forme ! Le ministère de la santé conseille d'ailleurs de marcher minimum 30 minutes par jour.
- **Un gain financier** : marcher ne nécessite aucun équipement particulier, marcher ne vous coûtera donc rien !
- **Une meilleure qualité de vie** : pratique, facile et accessible pour tous, marchons !

Avantages pour l'entreprise :

- **Un gain d'efficacité** : Venus à pied, vos travailleurs seront toujours à l'heure!
- **Toujours en pleine forme** : Vos travailleurs marcheurs seront en pleine forme !
- **Un gain financier** : Les frais de déplacements (et de parking) sont nettement plus faibles !
- **Un gain d'image** : Vos travailleurs marcheurs donneront une image dynamique et soucieuse de l'environnement de votre entreprise

Avantages pour la collectivité :

- **Un gain pour l'environnement** : La diminution de la pollution en ville sera effective !
- **Un gain pour la mobilité** : Moins de voitures sur le réseau automobile, c'est permettre la décongestion du trafic.



2. MESURES A METTRE EN ŒUVRE

2.1. INTERVENIR FINANCIEREMENT

La prime piéton

Pour vos travailleurs qui se rendent au travail à pied, en partie ou pour la totalité du trajet, **instaurez une prime piéton** à hauteur de 380€ qui est le montant maximum qui peut être exonéré d'impôt pour le travailleur. Via cet incitatif financier, vous encouragerez vos travailleurs à se déplacer à pied pour de courtes distances.

Plus d'info : Info fiche « Soutenir financièrement les alternatives » et « La fiscalité des déplacements domicile-travail »

Et en temps de pluie...

Pour pallier l'inconfort lié aux intempéries, vous pouvez, en plus de la prime vélo, **offrir des titres de transport** (carte STIB 10 voyages/mois) ou **rembourser l'abonnement**, en partie ou totalement, de la STIB. Vous pouvez également mettre à disposition des travailleurs des parapluies et des sanitaires à disposition pour se changer.

2.2. INFORMER VOS TRAVAILLEURS

Informez vos travailleurs de la durée de la marche pour se rendre à pied vers les principaux centres d'intérêts des environs : une gare ferroviaire, une station de métro, un sous-traitant, un centre commercial, etc. En effet, on se déplace à pied plus vite qu'on ne le pense !

Indiquez ces informations dans votre **onglet Intranet** ainsi que sur votre **plan d'accès multimodal**.

Plus d'info : Info fiche « Informer et sensibiliser » et « Réaliser un plan d'accès multimodal »

2.3. SENSIBILISER VOS TRAVAILLEURS

Pour vous aider à sensibiliser vos travailleurs à la marche à pied, **mettez à leur disposition « la carte modes actifs »** qui indique le temps de parcours, à pied, entre les principaux repères bruxellois (maisons communales, curiosités touristiques, centre de loisirs ou sportifs, centres commerciaux, etc.). Cette carte a pour avantage de démontrer que ce qui semble si éloigné ne l'est pas tant que ça. Elle informe également des itinéraires cyclables et du relief en Région bruxelloise.

La carte est disponible auprès [des différentes associations cyclistes](#).

En **organisant une campagne de sensibilisation** qui met en avant la facilité de venir à pied et les bénéfices de la marche pour la santé, vous inciterez vos travailleurs à opter pour ce mode de transport. Une entreprise bruxelloise a mené une campagne de promotion de la marche en distribuant à ses travailleurs des podomètres et en les encourageant, sous forme de concours à marcher 5000 pas par jour. D'autres actions peuvent également être organisées, comme par exemple offrir des parapluies aux travailleurs, ou un petit déjeuner voire offrir un bon d'achat/de réparation des chaussures. Vos travailleurs marcheurs se verront confortés dans leur choix de mode de déplacement !

Plus d'info : Info fiche « Informer et sensibiliser »



2.4. AMELIORER L'ACCES A PIED

Aménagement de cheminements piétons sur votre site

Souvent, les accès piétons vers le lieu de travail sont négligés et ce au profit de la voiture, surtout dans les grands sites situés en périphérie de la ville.

Rendez l'accès piéton visible (signalisation au sol, panneaux d'indication, lumière en soirée, etc.), sans danger et direct, c'est-à-dire sans détours ou dénivelés inutiles. Veillez également à assurer l'accessibilité des PMR.

Collaborer avec les gestionnaires de voirie

Les voiries publiques peuvent également être aménagées pour améliorer le confort et la sécurité de vos travailleurs piétons. A ce sujet, n'hésitez pas à contacter le conseiller en mobilité de votre commune et à l'informer d'un trottoir en mauvais état, d'un stationnement gênant, d'un temps d'attente trop long aux feux de signalisation, etc. Si le problème se situe au niveau d'une voirie régionale, contactez [Bruxelles-Mobilité](#) ou par tel. au numéro vert 0800 94 001. L'application « Fix my street » permet également de mentionner des problèmes en voirie (trou, affaissement, revêtement dégradé et marquage effacé).

3. PLUS D'INFORMATIONS

3.1. AUTRES FICHES A CONSULTER

Voici une liste des fiches dont les thématiques sont liées :

- La fiscalité des déplacements domicile-travail
- Soutenir financièrement les alternatives
- Informer et sensibiliser
- Réaliser un plan d'accès multimodal

3.2. REFERENCES DE SITES INTERNET

www.bruxellesmoblite.be

www.plain-pied.com

3.3. OUTILS ET BROCHURES

Carte « Modes actifs » piétonne de la Région de Bruxelles-Capitale : disponible auprès des différentes associations cyclistes (Gracq ; Cyclo ; ProVelo et chez certains vélocistes).

